Informations de base

1996/2248(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Relations UE/Canada **Subject** 6.40.11 Relations avec les pays industrialisés **Zone géographique** Canada	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	GRAZIANI Antonio (PPE)	24/04/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	PLOOIJ-VAN GORSEL Elly (ELDR)	03/12/1996
RELA Relations économiques extérieures	MANN Erika (PSE)	27/06/1996
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	SCHNELLHARDT Horst (PPE)	17/12/1996
LIBE Libertés publiques et affaires intérieures	SCHMID Gerhard (PSE)	17/12/1996
PECH Pêche	GALLAGHER Pat the Cope (UPE)	19/12/1996

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1911	1996-03-25
Affaires générales	1984	1997-01-20

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/02/1996	Informations supplémentaires		Résumé
28/02/1996	Publication du document de base non-législatif	SEC(1996)0331	Résumé
25/03/1996	Débat au Conseil		
28/11/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/01/1997	Débat au Conseil		
14/04/1997	Vote en commission		Résumé
14/04/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0140/1997	
01/10/1997	Débat en plénière		
02/10/1997	Fin de la procédure au Parlement		
27/10/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/2248(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/08437

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0140/1997 JO C 150 19.05.1997, p. 0003	14/04/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0474/1997 JO C 325 27.10.1997, p. 0010-0020	02/10/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(1996)0331	28/02/1996	Résumé

Relations UE/Canada

1996/2248(COS) - 28/02/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : Le but de la présente communication est de dresser un état des lieux des relations Canada/UE et de présenter des propositions afin de renforcer ces relations à la lumière du partenariat transatlantique engagé entre l'Union et les USA. CONTENU : La Commission fait, dans sa communication, une série de propositions visant à donner un nouveau tournant aux relations CE-Canada. Ces propositions pourraient faire l'objet d'une déclaration politique entre les parties et seraient accompagnées d'un plan d'action à adopter lors du prochain sommet UE-Canada. Pour l'essentiel, les propositions de la Commission portent sur les éléments suivants : -politique étrangère et de sécurité : dans ce domaine, seules les questions d'intérêt commun seraient traitées (par ex. : respect des droits de l'homme en ex-URSS, renforcement du dialogue avec les Nations Unies, développement des structures favorisant la sécurité du continent -OTAN et OSCE, en particulier) ; -commerce, coopération et investissement : Sur le plan multilatéral, les parties se sont engagées à soutenir l'OMC et le processus de multilatéralisation du système commercial mondial. Certains thèmes d'intérêt commun pourraient être abordés de concert : .coopération en vue d'achever les travaux ouverts par l'OMC (notamment, en matière de travaux publics), .conclusion d'un accord multilatéral sur l'investissement dans le cadre de l'OCDE, .examen commun au sein des enceintes internationales de nouvelles politiques commerciales (commerce, investissement, environnement, concurrence, questions sociales). Sur le plan bilatéral, l'essentiel des discussions doivent viser à clarifier la situation en matière de réglement des différends. Les parties doivent, en particulier, s'attacher à construire des structures plus harmonieuses en matière de commerce bilatéral, d'investissement et de transfert de technologies. Un certain nombre de mesures doivent être prises pour appuyer ce processus : .utilisation plus efficace des mécanimes existants afin de déceler les signes avant-coureurs de différends dans le domaine du commerce et des investissements, .réalisation d'une étude sur la facilitation du commerce de marchandises et des services et réduction, voire élimination des barrières tarifaires et non-tarifaires, .développement de la coopération dans le domaine de la réglementation et conclusion rapide des négociations sur les accords de reconnaissance mutuelle, .contribution commune à un système mondial de navigation par satellite, .promotion de la coopération dans des domaines d'intérêt commun liés à la politique de l'emploi et de la sécurité sociale, . poursuite des négociations sur la politique de concurrence, l'assistance mutuelle dans le domaine des douanes, l'équivalence vétérinaire. -autres domaines de coopération : les principales questions touchent : la science et la technologie, les télécoms, le développement de la société de l'information, l'environnement, l'énergie, la coopération industrielle, les statistiques, la lutte contre le détournement des produits chimiques précurseurs de drogue, la pêche (avec notamment la réouverture des portscanadiens aux navires CE, conformément à l'accord de pêche de 1992). -la justice et les affaires intérieures : dans ce domaine, la Commission prévoit une coopération accrue en matière de lutte contre la criminalité organisée et la drogue ainsi qu'en matière d'immigration et de droit d'asile (notamment, trafic d'immigrés). -renforcement des liens d'affaires : la Commission se prononce pour un renforcement des liens entre citoyens et entreprises, notamment grâce au renforcement d'activités de coopération, le développement de programmes communs dans le cadre de la société de l'information, l'examen conjoint des politiques régionales, le renforcement des contacts entre citoyens, l'étude des systèmes de gouvernement et la coopération en matière de reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires.

Relations UE/Canada

1996/2248(COS) - 02/10/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Antonio GRAZIANI (PPE, I) sur les relations de l'Union avec le Canada, le Parlement européen se félicite de la signature de la déclaration politique commune et du plan d'action commun Union/Canada. Il rappelle, d'une part, l'intérêt d'une dimension trilatérale (Union, Canada, États-Unis) de la coopération, dans certains secteurs couverts par le plan d'action (notamment en ce qui concerne l'espace économique transatlantique). Il souligne, d'autre part, l'importance d'un rééquilibrage majeur des relations transatlantiques qui puisse servir au mieux les intérêts politiques et commerciaux de l'Europe, lesquels ne coïncident pas toujours avec ceux des Etats-Unis. A cet égard, le Parlement rappelle la convergence d'intérêts existant entre l'Union et le Canada en matière de libéralisation des échanges, du renforcement du rôle de l'OMC ainsi que du refus de mesures unilatérales (telles que les lois Helms-Burton et d'Amato). Le Parlement invite en outre la Commission à s'associer aux travaux du Conseil Arctique. Le Parlement estime que l'existence de divergences sectorielles, en matière de pêche, de pièges à mâchoires et de fourrures animales principalement, ne doit pas remettre en cause le renforcement des relations bilatérales. Il rejette l'application extra-territoriale de la loi de "protection des pêches côtières" du Canada. Il souhaite que l'Union et le Canada coopèrent étroitement afin de parvenir à l'interdiction des mines antipersonnel dans le cadre du processus d'Ottawa. Il demande que la coopération au niveau des affaires intérieures et de la justice se concrétise, si nécessaire, dans un accord juridiquement contraignant et que soit défini un régime de coopération entre la Royal Canadian Mounted Police et Europol. Il prône également un renforcement de la coopération dans le domaine de la recherche appliquée aux technologies de pointe, dans le cadre linguistique et culturel (co-productions cinématographiques, mise en place de réseaux de télévision...), sur le plan de la protection de l'environnement- par le biais d'échanges d'informations- et, plus particulièrement, en matière de préservation des ressources halieutiques dans le cadre de la NAFO. Le Parlement est persuadé que la reprise de la dimension parlementaire des relations UE-Canada confortera les relations bilatérales et souhaite être pleinement informé de l'évolution et de l'application du plan d'action commun entre ces parties. Enfin, le Parlement, saluant la pleine association des provinces canadiennes au plan d'action commun et au reforcement des relations transatlantiques, estime que les populations indigènes doivent avoir un rôle à jouer dans la réalisation d'un développement respectueux de l'environnement et doivent être associées aux décisions qui concernent l'utilisation des ressources naturelles et au développement de leur territoire.